

AEFE : ALERTE, PROMESSES NON TENUES !



Suite à la grève du 10 mai, à la grève de plusieurs sections les premiers jours du baccalauréat, le Président du CA de l'AEFE s'était engagé sur l'évolution de l'ISVL pour que des négociations soient engagées afin que l'on sorte de l'enveloppe constante.

De plus, il s'était engagé pour que les revendications du SNES, pays par pays, soient examinées et que l'administration propose des niveaux à atteindre par pays au terme du plan de 3 ans. Ces propositions devaient aussi comporter des propositions sur les rythmes de ces évolutions.

La réunion du 21 septembre, avec l'ensemble des partenaires, a permis de définir les contours des modalités de financement du plan. La question du dépassement de l'enveloppe constante n'est toujours pas claire et la direction de l'AEFE n'a toujours pas fourni à ce jour de propositions de montants pays par pays. Pour le SNES, il est hors de question que ces engagements ne soient pas respectés.

Idem pour l'avantage familial pour lequel le même Président du CA s'était engagé à ce que les propositions du SNES sur le relèvement du forfait soient chiffrées.

Comme en mai/juin, seule la pression des personnels pourra faire aboutir les revendications des personnels sur l'ISVL, l'avantage familial et aussi les congés maladie.

Pour ce faire, le SNES dépose un préavis de grève pour le 28 novembre avant veille du CA et invite les personnels à décider pays par pays du boycott des conseils de classe et des examens blancs.

Restons mobilisés et actifs pour que le CA s'engage sur nos revendications !

Paris, le 10 novembre 2011

**H.D.F.
INFO
N°4**

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
e-mail : hdf@snes.edu

SOMMAIRE

ISVL et avantage familial à l'AEFE : alerte, promesses non tenues !

ISVL : L'AEFE MENE LES PERSONNELS EN BATEAU

Le CA du 11 mai 2011 a été un temps fort sur le dossier ISVL pour les résidents de l'AEFE. Le lendemain d'une grève massivement suivie dans le réseau, l'AEFE a été contrainte de faire avancer le dossier et s'y était engagée, suite aux instructions du Président du Conseil d'Administration. Au programme, revalorisations, rebasage !

Propositions concrètes de l'AEFE en fin d'année scolaire : RIEN.

En juin, l'action des personnels a fait avancer d'un cran le dossier : quelques revalorisations ponctuelles et une attention particulière aux deux réseaux alors en lutte répétée, l'Espagne et Madagascar.

La grand messe du 21 septembre 2011 (CA élargi) avait créé le consensus autour du principe qui consisterait à mettre tous les pays à un ratio plancher d'au moins 15 % de l'indemnité d'expatriation. L'engagement consistait à augmenter l'enveloppe à hauteur de 7,7 M, prélevés sur les marges des établissements pour limiter les augmentations de frais d'écolages, l'ISVL étant financée à 100% par les établissements.

Le SNES, s'il avait noté une avancée non négligeable dans cet engagement, avait réaffirmé qu'il ne saurait être une fin en soi. En effet, des pays dont les ratios sont déjà supérieurs à 15% revendiquent, certains de longue date, des demandes de revalorisations d'ISVL nécessaires compte tenu de leur situation locale.

Le SNES rappelle qu'aucune avancée notable n'aura lieu sans l'abandon du postulat de l'enveloppe budgétaire constante.

Communication de l'AEFE sur les 15 % et le dépassement de l'enveloppe : AUCUNE.

Le 27 septembre, dans le cadre de la journée d'action nationale, les personnels du réseau revendiquent massivement sur la question de l'ISVL.

Le 11 octobre 2011, à la demande du SNES/FSU, une nouvelle réunion s'était tenue. Nous y avons repris les demandes des sections mobilisées sur l'ISVL, notamment le 27 septembre.

Le SNES a par ailleurs demandé un chiffrage des revalorisations en discussion: combien coûterait la mise au 15% plancher pour les pays qui sont en dessous à ce jour? Quels montages/cadences pour arriver à ces 15 % en tenant compte des priorités? Quels montages/chiffrages pour les revalorisations proposées par le SNES/FSU?

Document de chiffrage transmis par l'AEFE : NEANT !

Que tout le monde comprenne bien ce qui se passe. L'AEFE pense que les réunions et les promesses vont endormir les personnels. **Mais ceux-ci ne sont pas dupes de ce genre de tergiversations et de semblant de dialogue social.**

En juin, la situation était pourtant claire, le mouvement général de mobilisation n'était suspendu que sur la base des engagements de l'AEFE et des quelques avancées ponctuelles sur la revalorisation d'octobre. L'AEFE, qui porte une lourde responsabilité dans ce conflit, doit cesser ce jeu dangereux qui ne trompe personne.

Les personnels attendent maintenant des réponses concrètes sur la question de l'ISVL. Ils attendent surtout la traduction en chiffres des propositions de revalorisation du SNES-FSU, seules à même de leur donner des perspectives.

**AUJOURD'HUI, EN L'ABSENCE DE DONNEES CONCRETES
ET DE REPONSES DE L'AEFE,
LE SNES-FSU APPELLE LES PERSONNELS DU RESEAU
A LA GREVE ET LA MOBILISATION LE 28 NOVEMBRE 2011,
AVANT VEILLE DU CA DE L'AEFE.**

et dégrade leur situation sur l'avantage familial

En 2010, le SNES-FSU introduit une délibération au Conseil d'Administration de l'AEFE pour une augmentation du forfait avantage familial hors espace économique européen.

Cette demande est rejetée: l'administration n'en veut pas et prétexte un argument technique qui masque à peine son refus de prendre en compte cette avancée sociale.

Au CA du 11 mai 2011, le SNES-FSU revient à la charge et propose une nouvelle délibération sur l'avantage familial. Là, les choses semblent bouger. Le Président du Conseil d'Administration s'engage à faire instruire cette demande à la rentrée 2011, dans le cadre de l'étude du budget.

Rendez vous est donc pris pour le CA du 30 novembre 2011.

Entre le 11 mai 2011 et ce jour, le SNES-FSU demande à plusieurs reprises le montage financier de cette mesure. Il s'agit de connaître le total pour permettre de l'inscrire dans une ligne budgétaire mais aussi de s'assurer que la délibération sera bien soumise au vote et que l'administration prenne ses responsabilités en matière de mesure sociale pour les personnels.

À ce jour et contrairement aux engagements de l'Administration, aucune information ni proposition n'est diffusée.

Une situation dégradée

L'avantage familial pour les résidents a été institué par le décret 2002-22 pour « **prendre en compte les charges de famille des personnels résidents** ». C'est donc une **prestation familiale** qui selon le SNES devrait permettre de compenser l'absence de supplément familial de traitement à l'étranger en général et le non versement des allocations familiales hors Union européenne. La modification du décret en 2007 se contente de poser le principe d'un montant plancher de l'avantage familial qui « ne peut être inférieur par enfant aux montants des frais de scolarité rapportés à des tranches d'âge » dans les établissements de référence. Le SNES s'était félicité de la mise en place de ce plancher tout en indiquant dès le départ qu'on ne pourrait se contenter d'une « prestation » qui limiterait les charges de famille aux seuls frais de scolarité. A ce titre, le SNES avait obtenu un forfait de 60€ pour les collègues des pays hors Europe.

Mais « rien n'est jamais acquis » semble être le message que l'Agence veut transmettre aux personnels résidents. A cette rentrée l'AEFE a décidé, par arrêté en date du 23 août 2011, de **mettre à zéro certains avantages familiaux dans des zones précises et pour certaines tranches d'âges**. Certains collègues se retrouvent sans prestation familiale pour leurs enfants. Comme si les charges de familles se réduisaient aux seuls frais de scolarité ! **Face à ce nouveau coup porté aux droits des collègues, le SNES a lancé un recours en conseil d'Etat visant à l'annulation de l'arrêté ci-dessus.**

La dégradation est d'autant plus visible qu'on assiste à la généralisation de l'explosion des frais de première inscription qui ne sont pas pris en compte dans le montant de l'avantage familiale.

Avantage familial baissé + forfait insuffisant + droit de première inscription augmentés = la coupe est pleine

La demande du SNES est simple et ancrée sur les revendications des personnels : augmentation du forfait hors Europe de 60 à 210 € mensuels, introduction d'un forfait de 90€ dans l'espace économique européen, pour pallier notamment l'absence totale d'équivalent au supplément familial de traitement et l'exonération de fait des frais de première inscription.

APRES LE 28 ET LE 30 NOVEMBRE, EN L'ABSENCE DE REPONSES CONCRETES DE L'AEFE, LE SNES FSU ETUDIERA TOUTES LES FORMES D' ACTIONS QUI, SUR LA LONGUEUR, OBLIGERONT L'ADMINISTRATION A TENIR SES ENGAGEMENTS ET A FAIRE ENFIN AVANCER LES DOSSIERS ISVL ET AVANTAGE FAMILIAL A LA MESURE DES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES PERSONNELS DU RESEAU.

Les dernières revendications transmises à l'AEFE. D'autres l'ont été précédemment. Rejoignez ces sections dans l'action pour des revalorisations de l'ISVL, avec le SNES-FSU

pays/zones	revendications pays/ ISVL
ALLEMAGNE toutes zones	augmentation de 10% du montant de l'I.S.V.L
ARGENTINE	ISVL de 1300€/mois groupe 5
AUTRICHE	12 % d'augmentation par rapport à la dernière ISVL afin de rattraper le niveau de 2007
BOLIVIE	500€/ mensuel (12,5% de l'IE)
CAMEROUN	augmentation mensuelle de 50€
CHILI	personnels en lutte + 215 € / mois dans un premier temps, puis atteindre le niveau de Colombie
COLOMBIE	augmentation de 40% de l'ISVL (collègues demandent 1000€ / mois = 25% IE)
ESPAGNE toutes zones	15% de l'IE
GRECE Athènes	35%augmentation ISVL
HONDURAS	demandent + 200 € / mois pour groupe 5
HONGRIE	15% de l'IE
INDE Pondichéry	demandent une augmentation de 60% de l' ISVL (= 900 € au groupe 5) explosion des loyers. RL revalorisés avec aval audit AEFE car hausse Coût de la vie).
Italie toutes zones	800€ mensuel GR5
KENYA	revalorisation de 42% ISVL
LIBAN toutes zones	+ 60% ISVL
MADAGASCAR	+ 50% ISVL
MALI	aug 370€ groupe 5 (17,5% de l'IE)
MAROC toutes zones	+ 15% (cf hausse IE)
MAURITANIE	ISVL à 1121 € (augmentation de 537/mois (passage de 10,4 à 20% de l'IE
MEXIQUE	augmentation de 10% du montant de l'ISVL
PARAGUAY	augmentation de 10% du montant de l'ISVL
PEROU	hausse denrées de première nécessité 40% + loyers. Courrier Directrice
PORTUGAL toutes zones	15% de l'IE
REP DEMOCRAT CONGO Kinshasa)	revalorisation à hauteur de 50% de l'IE
REPUBLIQUE TCHEQUE	augmentation de 600€ (+ 200% ISVL)
TOGO	passage à 900 euros mensuels pour le groupe 5
TUNISIE	800€ au groupe 5
URUGUAY	augmentation de 30% ISVL
VENEZUELA	revalorisation liée à l'augmentation du coût de la vie

**LE SNES-FSU APPELLE LES PERSONNELS DU RESEAU
A LA GREVE ET LA MOBILISATION LE 28 NOVEMBRE 2011,
AVANT VEILLE DU CA DE L'AEFE.**

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP